

# PRÉSENTATION DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

---

Journée portes ouvertes du lundi 17 janvier 2022  
Équipe pédagogique  
IFAS Niort

# Instituts de formation



## Centre de formations paramédicales de Niort (CFP)

<p>Institut de formation en soins infirmiers <b>IFSI</b></p>	<p>Institut de formation aide-soignant <b>IFAS</b></p>	<p>Institut de formation d'auxiliaire de puériculture <b>IFAP</b></p>
--	--	---



[www.ch-niort.fr](http://www.ch-niort.fr)

**l'IFAS assure la formation d'élèves en cursus intégral et en cursus partiel**

Le CFP propose également un foyer d'une capacité de 121 chambres réservées aux élèves et étudiants des instituts.

# Présentation

- Présentation réalisée à partir de :
  - **L'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant** et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux



# Le métier aide-soignant

- Les aides-soignant(e)s sont des **professionnels de santé**.
- Ils-elles travaillent au sein d'une **équipe pluri-professionnelles** et participent à la **prise en soins globale de l'adulte**



# Les compétences professionnelles AS

## Annexe II : Référentiel de compétences

Blocs de compétences	Compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

# Les 11 compétences aides-soignantes

- 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- 2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- 5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

# Les 11 compétences aides-soignantes

- 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- 7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

# Le métier aide-soignant

Définition du métier – Annexe 1 : Référentiel d'activités

## **Définition du métier et les missions associées**

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.



# Les activités de l'aide-soignant

**L'aide-soignant en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'une responsabilité partagée**

- Accompagne la personne dans la réalisation de ses soins d'hygiène, de confort, dans l'aide à l'alimentation, à l'élimination, au sommeil et aux déplacements
- Met en place des activités en lien avec la vie sociale



- Mesure les principaux paramètres vitaux
- Aide l'infirmier à la réalisation de soins



# Les activités de l'aide-soignant

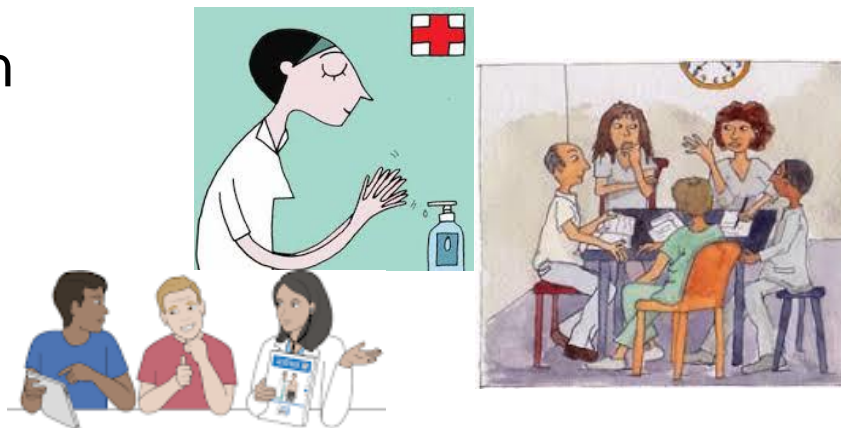
## L'aide-soignant en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'une responsabilité partagée

➤ Assure l'entretien de l'environnement immédiat de la personne

➤ Entretien des matériels de soin

➤ Travaille en équipe

➤ Transmet ses observations



➤ Accueille, informe et accompagne les personnes et leur entourage

➤ Accueille et accompagne les stagiaires en formation

# Lieux d'exercice de l'aide-soignant

## AIDES-SOIGNANTS

### En milieu hospitalier :

Services de Médecine, chirurgie,  
urgences  
Soins de suite et de réadaptation  
Psychiatrie



### En milieu extra-hospitalier :

#### A domicile

En SSIAD : service de soins infirmiers à domicile  
HAD : hospitalisation à domicile

#### En établissements médico-sociaux

En EHPAD : Unité d'Hébergement pour Personnes Agées  
Dépendantes, en Unités Protégées...

En structures pour personnes handicapées (Foyer d'accueil, MAS :  
maison d'accueil spécialisé)



# La formation aide-soignante

La formation comporte **44 semaines de formation** théorique et clinique.

Elle est organisée par **Blocs de compétences** :  
= **5 blocs** divisés en modules de formation  
= **10 modules**

**Le DEAS** : diplôme d'État d'aide-soignant  
**atteste de l'acquisition de 11 compétences**

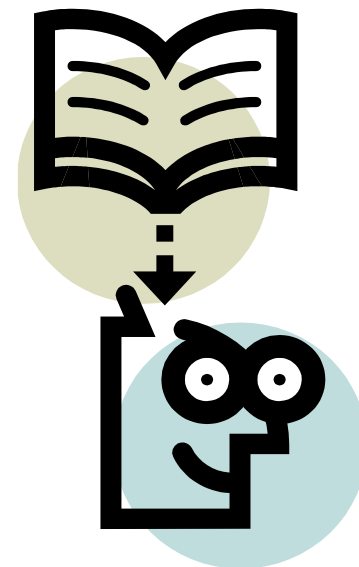
# La formation aide-soignante = formation en alternance

## En **cursus intégral** :

- 10 modules de formation
- 77h d'accompagnement des apprenants  
= 770 h de formation théorique = 22 semaines
- 4 périodes en milieu professionnel :
  - 3 périodes de 5 semaines
  - 1 période en fin d'année de 7 semaines= 22 semaines de formation clinique

## En **cursus partiel** :

- Parcours individuel en fonction du diplôme précédemment acquis



# Le dispositif d'accompagnement des apprenants

## 77h

Il comporte :

- Un Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)
  - 35h (dans les trois premiers mois de la formation)
  
- Des temps Suivi pédagogique individualisé des apprenants
  - 7h (réparties tout au long de la formation)
  
- Des Travaux personnels guidés (TPG)
  - 35 h (réparties au sein des différents modules)

# La formation AS pour les titulaires du BAC Pro SAPAT - ASSP

- Les élèves en terminale des baccalauréats ASSP/SAPAT peuvent présenter leur candidature.
- 2 possibilités :
  - Obtention du Bac pro : suivi de la formation aide-soignante en cursus partiel
  - Non obtention du Bac Pro : Possibilité de suivi de la formation aide-soignante en cursus intégral

# Les modalités d'accès

INFO INSCRIPTION AS :

Pas de date d'inscription à ce jour

Consulter très régulièrement le site internet :

[www.ch-niort.fr](http://www.ch-niort.fr)



- Coût d'inscription aux épreuves :
  - GRATUIT
- Coût de formation :
  - En fonction du cursus





# Modalités d'admission Bac Pro SAPAT - ASSP

- **Les candidats sont sélectionnés sur la base d'un dossier** comprenant :



- *Curriculum vitae*
- Lettre de motivation manuscrite
- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant

## Modalités spécifique : accès par l'apprentissage

Possibilité de suivre la formation en apprentissage sous condition d'avoir un employeur :

→ L'accès par l'apprentissage permet l'admission directe en formation avec une copie du contrat d'apprentissage.

Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant

# Déroulement de la formation AS

- **Bac SAPAT :**

- Équivalence totale pour les Blocs 1 & 3
- Blocs et modules de formation à réaliser :
  - Bloc 2 - Bloc 4 - Bloc 5 = 434 heures
  - Temps d'accompagnement = 77 heures
- 14 semaines de périodes en milieu professionnel.

TOTAL formation théorique = 511h + formation clinique = 490h → 1 001h de formation

Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.

La durée des stages peut varier :

- Soit 2 périodes de 7 semaines
- Soit 3 périodes de 3, 4 et 7 semaines

# Déroulement de la formation AS

- **Bac ASSP :**

- Équivalence totale pour les Blocs 1, 3, 4 & 5
- Bloc et modules de formation à réaliser :
  - Bloc 2 = 294 heures
  - Temps d'accompagnement = 77 heures
- 10 semaines de périodes en milieu professionnel.

TOTAL formation théorique = 371h + formation clinique = 350h → 721h de formation

Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.

La durée des stages = 2 périodes de 5 semaines

# Bac pro : Modules de formations en IFAS

## BLOC 2

Module 3 :

- **Evaluation de l'état clinique d'une personne**



Module 4 :

- **Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement**

Module 5

- **Accompagnement de la mobilité de la personne aidée**



## BLOC 4

Module 8 (Bac SAPAT)

- **Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés**

## BLOC 5

Module 9 (Bac SAPAT)

- **Traitement des informations**

Module 10 (Bac SAPAT)

- **Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques**



# Validation de bloc de compétences

Quelque soit le cursus de formation le diplôme s'obtient par :

➤ La validation des modules à l'IFAS selon différentes modalités

+

➤ La validation des compétences en stage



# Échanges - Réponse aux questions



CENTRE HOSPITALIER  
de NIORT

INSTITUT  
DE FORMATION  
D'AIDES-SOIGNANTS

